



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 12 juin 2025

Date de transmission de l'acte: 17/06/2025
Date de réception de l'AR: 17/06/2025
046-214602294-DE_021_2025-DE
A G E D I

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 05/06/2025

Présents : 10
Votants : 11

Le douze juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON

Représentés : David PETRICOLA représenté par Michel FERNANDEZ

Excusés :

Absents : Julien MAURIE

Secrétaire de séance : Elodie DEJAMMES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Elodie DEJAMMES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Tarif ticket régie animation 2025 - DE_021_2025

La Commission "Animation" organise son pique-nique annuel et propose aux personnes intéressées un repas au prix suivant :

- Ticket de couleur "jaune" pour la vente du repas : 13,00 € à compter de juillet 2025

La vente de ticket correspondant se fera à la Mairie par l'intermédiaire de la régie "Animation".

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance
Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance
Elodie DEJAMMES

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac
et Publié ou notifié le 17 / 06 / 2025
Le Maire, Pascale CIEPLAK